

Développements mondiaux et régionaux dans le domaine de la migration

1. L'Initiative de Berne - développement de l'Agenda international pour la gestion des migrations (AIMM) et de la Commission mondiale sur les migrations internationales.

[L'Initiative de Berne](#) a été lancée en 2001 par le Dr. Jean-Daniel Geber, alors directeur de l'ODR (aujourd'hui SEM). L'idée était d'améliorer la coopération intergouvernementale en matière de gestion des migrations aux niveaux national, régional et mondial grâce à un processus de consultation. L'initiative a aidé les gouvernements à identifier les priorités politiques et a offert la possibilité de développer une orientation commune en matière de gestion des migrations selon les principes de coopération, de globalité, d'équilibre et de prévisibilité.

Elle s'est concentrée sur la promotion de la coopération intergouvernementale dans la gestion des migrations au niveau mondial en développant un cadre politique non contraignant pour la gestion des migrations, basé sur les meilleures pratiques des mécanismes de coopération régionaux.

L'initiative de Berne a complété les efforts internationaux tels que ceux de la [Commission mondiale indépendante sur les migrations internationales \(GCIM\)](#) et du Dialogue international sur les migrations de l'OIM.

Le GCIM a été le premier organe mondial à s'occuper des migrations internationales. Il a été officiellement lancé le 9 décembre 2003 à Genève par le Secrétaire général des Nations Unies et un certain nombre de gouvernements. Son objectif était de créer un cadre pour la formulation d'une réponse cohérente, globale et mondiale aux migrations. Il s'agissait d'un organe indépendant qui s'acquittait de ses tâches en toute indépendance politique, analytique et administrative.

La Suisse et la Suède, ainsi que le Brésil, le Maroc et les Philippines, ont élaboré un premier projet de mandat de la Commission. Celui-ci a été examiné plus avant par un groupe de travail élargi et ouvert, composé de 34 gouvernements. Le groupe de travail a fait office d'organe consultatif informel pour la Commission, qui a été créée le 1er janvier 2004. Le GCIM a terminé ses travaux le 31 décembre 2005 avec un rapport complet.

2. Le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) (2007-présent)

[Le Forum mondial sur la migration et le développement \(FMMD\)](#) est un processus intergouvernemental, informel, non contraignant et volontaire. Son objectif principal est de débattre de manière transparente des aspects multidimensionnels, des opportunités et des défis des migrations internationales et de leurs interactions avec le développement. Le FMMD vise également à rassembler l'expertise des gouvernements de toutes les régions, à améliorer le dialogue, la coopération et le partenariat et à promouvoir des solutions pratiques et orientées vers l'action aux niveaux national, régional et mondial.

Le FMMD est organisé chaque année par un pays différent. Depuis la première réunion en Belgique en 2007, le FMMD s'est déroulé dans le monde entier - aux Philippines (2008), en Grèce (2009), au Mexique (2010),

en Suisse (2011), à Maurice (2012), en Suède (2013-2014), en Turquie (2015), au Bangladesh (2016), en Allemagne (2017), au Maroc (2018), en Équateur (2019), aux Émirats arabes unis (2020) et virtuellement (2021).

Le FMMD a été accompagné dès le début par un processus de [la société civile](#) visant à apporter et à prendre en compte l'expertise des universitaires, des organisations non gouvernementales, des syndicats, des migrant(e)s et des représentant(e)s de la diaspora au sein du forum.

Lors du sommet d'Istanbul en 2016, les pays participants ont reconnu le rôle crucial du secteur privé dans la gestion des défis et des opportunités liés à la migration et ont créé le mécanisme GFMD-Business. L'objectif de ce mécanisme est d'améliorer la gestion des migrations. D'une part, en permettant aux employeurs(euses) de contribuer activement aux débats actuels et à la coopération en matière de politique migratoire et, d'autre part, en aidant les gouvernements à mieux comprendre l'impact des politiques et pratiques migratoires sur l'économie et l'emploi aux niveaux national, régional et mondial.

Avec le soutien des Nations unies, le GFMD a développé une approche des politiques migratoires centrée sur les droits de l'homme et a plaidé avec succès pour l'inclusion de la migration dans l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le FMMD a également été à l'origine de la création de [la plateforme de partenariat du FMMD \(PFP\)](#), qui sert de mécanisme aux États pour partager les meilleures politiques et pratiques et améliorer ainsi l'apprentissage et la coopération. La base de données en ligne des politiques et pratiques de Public- Private Partnership, qui ne cesse de s'étoffer, contient actuellement plus de 1 300 exemples de telles pratiques.

En septembre 2016, les chef(fe)s d'État et de gouvernement des États membres des Nations Unies ont adopté [la Déclaration de New York](#), qui constitue une reconnaissance de la nécessité de renforcer la coopération internationale en matière de migration. La Déclaration a également engagé les États membres à négocier [un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières \(Global Compact on Migration, GCM\)](#). Tant la Déclaration de New York que les modalités du GCM qui ont suivi ont reconnu le FMMD comme une plateforme importante et ont cherché à le faire contribuer au processus du GCM.

Le Pacte mondial GCM a été adopté et formellement approuvé par les États membres des Nations Unies en décembre 2018. Le Pacte offre une nouvelle base pour la coopération future sur les questions de migration internationale. Non seulement le Pacte GCM reconnaît les contributions du FMMD, mais il l'invite explicitement à participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des objectifs grâce à ses bonnes pratiques de travail, en offrant aux États membres une plateforme pour partager leurs expériences. En outre, il partage les bonnes pratiques en matière de politique et de coopération, encourage les approches innovantes et soutient les partenariats multipartites sur des questions politiques spécifiques.

[Un résumé du travail du FMMD de 2007 à 2017](#), met en évidence, par ordre thématique, les principales recommandations des précédents sommets du FMMD, ainsi que des exemples de politiques et de programmes en matière de migration et de développement. Ceux-ci sont issus des plus de 1 000 entrées de [la base de données du FMMD](#) sur les politiques et les pratiques. Cette synthèse thématique du FMMD a été présentée au coprésident du GCM et à la représentante spéciale des Nations Unies pour les migrations internationales, Louise Arbor, lors du bilan du GCM qui s'est tenu du 4 au 6 décembre 2017 à Puerto Vallarta, au Mexique.

Jusqu'en 2018, le lien étroit entre le FMMD et les Nations Unies a été maintenu par le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSS) pour les migrations internationales et le développement (RSSS Peter Sutherland, 2006-2016, et RSSS Louise Arbor 2017-2018) et par [le Groupe mondial sur les migrations](#).

Le Groupe mondial sur les migrations (GMG) est un groupe pluridisciplinaire qui vise à promouvoir l'application de tous les instruments régionaux et internationaux pertinents pour une approche plus coordonnée des migrations internationales.

En 2016, l'OIM a rejoint les Nations Unies. En 2018, le GMG a été remplacé par [le Réseau des Nations Unies pour les migrations](#). Tant l'OIM - l'agence des Nations Unies pour les migrations que le réseau sont désormais les principaux liens du FMMD avec le système des Nations Unies.

Priorités thématiques du FMMD 2022-2023 sous la présidence de la France:

1. l'impact du changement climatique sur la mobilité humaine: actions de prévention, d'aide humanitaire et de développement
2. droits et migrations: agir pour la santé, la sécurité et les droits des migrant(e)s.
3. diasporas : acteurs(trices) du développement économique, social et culturel
4. migration de travail: promotion de l'intégration économique des migrant(e)s.
5. améliorer la perception de la migration dans l'opinion publique par le biais d'histoires, de la culture, des émotions et d'un discours rationnel.
6. gouvernance multi-niveaux: rassembler les différents acteurs pour une meilleure gestion de la migration

3. La migration en tant que partie intégrante des [Objectifs de développement durable \(ODD\)](#) (2015-2030)

L'Agenda 2030 pour le développement durable reconnaît que la migration est un moteur important du développement durable pour les migrant(e)s et leurs communautés. Elle apporte des avantages considérables en termes de compétences, de renforcement de la main-d'œuvre, d'investissement et de diversité culturelle, et contribue à améliorer les conditions de vie des communautés dans les pays d'origine grâce au transfert de compétences et de ressources financières.

Cependant, les avantages de la migration ne doivent pas être évalués uniquement en fonction de ce que les migrant(e)s peuvent apporter à une région donnée. La relation entre la migration et le développement est beaucoup plus complexe : les processus politiques, sociaux et économiques dans les pays de destination potentiels déterminent comment, où et quand la migration a lieu. Si la migration est mal gérée, elle peut avoir un impact négatif sur le développement. Le bien-être et les droits des migrant(e)s peuvent être menacés et les communautés peuvent être mises sous pression.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières indique que "la migration est une réalité multidimensionnelle qui ne peut être abordée par un seul domaine politique". L'OIM adopte donc une approche intergouvernementale et inter-sociétés de la gestion des migrations et s'efforce de veiller à ce que les besoins des migrant(e)s soient pris en compte.

Une approche intergouvernementale

L'OIM aide les gouvernements à comprendre comment toutes ces politiques sont liées, comment elles sont influencées par la migration et comment différents secteurs facilitent ou entravent la capacité des migrants à contribuer à la société.

Pour ce faire, l'OIM aide les gouvernements à [intégrer la migration dans la planification politique locale et nationale](#). Cela signifie développer de nouvelles lois et de nouveaux plans nationaux, régionaux et locaux qui prennent en compte ces interdépendances ainsi que les besoins et les défis des migrant(e)s. Cela permet de s'assurer que les politiques - de la santé à l'éducation, de l'urbanisme au logement - intègrent les migrant(e)s et sont en accord avec [les priorités de la politique migratoire](#). L'OIM soutient également les gouvernements dans la mise en œuvre de leurs politiques migratoires.

Une approche inter-société

L'élaboration des politiques de gestion des migrations se fait généralement au niveau national. Cependant, une approche purement nationale ne tient pas compte du fait que la migration a le plus grand impact sur le développement au niveau local. Afin d'être en mesure d'intégrer la migration dans les plans de développement locaux pour la cohésion sociale, l'OIM soutient le développement d'analyses et de données sur l'impact de la migration au niveau local. De plus, l'OIM propose aux Etats membres intéressés de les aider à renforcer les compétences des chefs de communautés et des autorités locales. L'objectif est de créer un environnement favorable au niveau local qui assure la cohésion sociale et les effets de développement au bénéfice de la société dans son ensemble. Les autorités locales et régionales sont les premiers interlocuteurs pour les questions de migration, ce qui leur permet d'être proches de leurs citoyen(ne)s et de codiriger la politique de migration dans l'intérêt du développement du pays.

Implication, autonomisation et promotion des migrant(e)s en tant qu'acteurs(trice) du développement

La mesure dans laquelle les migrant(e)s peuvent contribuer au développement est directement liée à leur capacité à accéder aux services, à s'intégrer dans la société et à rester en contact avec leurs communautés d'origine.

Les migrant(e)s peuvent être confronté(e)s à de nombreux obstacles qui les empêchent de réaliser leur plein potentiel de développement. L'OIM travaille avec les Etats membres pour promouvoir les droits des migrant(e)s et leur permettre de faire partie intégrante de leur nouvelle société en leur fournissant des services et un soutien, tout en apportant une contribution à leur communauté d'origine. Cela signifie que les gouvernements sont soutenus dans l'intégration, l'autonomisation et le renforcement de leur diaspora et de leurs migrant(e)s dans les efforts de développement.

4. Exemples de processus de dialogue régional et de conventions internationales

4.1. Processus de Puebla : Conférence régionale sur la migration, CRM (1996-présent)

[La Conférence régionale sur les migrations \(RCM\)](#) est un processus de consultation régionale qui est volontaire, non contraignant et basé sur le consensus. Elle offre un espace pour des discussions respectueuses, ouvertes et honnêtes sur les migrations régionales et internationales et assure une meilleure coordination, transparence et coopération entre les Etats membres.

Ce forum multilatéral soutient les efforts régionaux visant à améliorer la gestion des migrations, à protéger les droits humains des migrant(e)s, en particulier ceux qui se trouvent dans une situation précaire, à promouvoir un lien approprié entre les migrations et le développement durable, à définir des priorités stratégiques et à relever les principaux défis auxquels la région est confrontée en matière de migration, ainsi qu'à renforcer, moderniser et gérer les frontières.

Présidence actuelle : Belize (2024), précédemment Panama (2023).

Secrétariat : Secrétariat exécutif (l'OIM fournit une coopération technique et un soutien administratif)

4.2. Processus consultatif régional sur l'emploi à l'étranger et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie (Processus de Colombo)

[Le Processus consultatif régional sur l'emploi à l'étranger et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie \(Processus de Colombo\)](#) vise à offrir aux pays d'origine asiatiques des travailleurs(euses) migrant(e)s un forum pour

1. Echanger des expériences, des connaissances et de bonnes pratiques en matière d'emploi à l'étranger et de travail contractuel ;
2. Discuter des problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs(euses) dans les pays d'origine et d'accueil et de proposer des solutions pratiques au bénéfice des travailleurs(euses) à l'étranger, en particulier des migrant(e)s vulnérables.
3. Optimiser les avantages du travail organisé à l'étranger pour le développement et améliorer le dialogue avec les pays de destination.
4. Examiner et suivre la mise en œuvre des recommandations ministérielles et identifier de nouvelles mesures à prendre.

4.3. Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990, en vigueur depuis 2003)

[La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille](#) a été signée le 18 décembre 1990 et est entrée en vigueur le 1er juillet 2003, après avoir été ratifiée par 20 États en mars 2003. [Le Comité des travailleurs migrants \(CMW\)](#) surveille la mise en œuvre de la Convention et est l'un des sept organes de traités relatifs aux droits de l'homme. La Convention est en vigueur depuis septembre 2023 dans 59 pays.

4.4. Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000, en vigueur depuis 2003)

[La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée \(UNTOC, également appelée Convention de Palerme\)](#) est un traité multilatéral parrainé par les Nations unies et adopté en 2000 pour lutter contre [la criminalité transnationale organisée](#).

La convention a été adoptée par [une résolution](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 novembre 2000 et est entrée en vigueur le 29 septembre 2003. Selon [Leoluca Orlando](#), maire de Palerme, la Convention a été le premier accord international à lutter contre la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et le terrorisme.

4.5. Les personnes qui ont apporté une contribution importante à la politique migratoire internationale

Peter Sutherland (Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales 2006-2017)



Peter Sutherland a été responsable de la création du FMMD (2006) et du Dialogue de haut niveau des Nations unies sur les migrations internationales et le développement (2007). Il a influencé la politique migratoire de l'UE et a été président de la Commission internationale catholique sur les migrations. Il a fait en sorte que les migrant(e)s soient représenté(e)s pour la première fois dans les objectifs de développement durable (SDG). Le rapport Sutherland sur les migrations prévoyait une meilleure gestion des migrations grâce à la coopération internationale et a apporté une contribution importante aux négociations du Pacte mondial pour les migrations (déc. 2018). Il a organisé le tout premier sommet des Nations Unies sur les migrant(e)s et les réfugié(e)s (septembre 2016), au cours duquel l'OIM a été intégrée à l'ONU. En tant que commissaire européen chargé de la politique de concurrence et de l'éducation, il a lancé en 1986 le programme d'échange Erasmus, qui permet aux étudiants des universités européennes d'étudier dans d'autres États membres.

Louise Arbor (Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les migrations internationales depuis 2017)



Louise Arbor a une longue et brillante carrière dans les affaires internationales. Elle a été auparavant Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Procureure en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Elle est ancienne juge de la Cour suprême du Canada et de la Cour d'appel de l'Ontario. De 2009 à 2014, elle a été présidente et PDG du Groupe de crise international. En 2017, elle a été nommée par le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, comme sa représentante spéciale pour les migrations internationales. Elle a travaillé avec les États membres et d'autres parties prenantes à l'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et a aidé le Secrétaire général de la Conférence à faire adopter le Pacte mondial négocié en 2018.

Gabriela Rodriguez-Pizarro (Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des migrants 1999-2005)



Gabriela Rodriguez-Pizarro a été la première rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des migrants.

Le mandat du rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants a été créé par la Commission des droits de l'homme en 1999. Depuis lors, le mandat a été renouvelé pour trois ans.

Le rapporteur spécial n'a pas besoin d'avoir épuisé les voies de recours internes pour agir. Si une question relève de plus d'un mandat de la Commission, le rapporteur spécial peut décider de s'adresser à d'autres mécanismes thématiques et rapporteurs nationaux pour présenter des communications communes ou demander des missions conjointes.

Sources:

- <https://www.iom.int/berne-initiative>
- <https://www.un.org/Depts/german/uebereinkommen/ar55025anlage1-oebgbl.pdf>
- <https://de.wikipedia.org/wiki/UN-Resolution>
- https://en.wikipedia.org/wiki/Transnational_organized_crime
- <https://www.ohchr.org/en/treaty-bodies/cmw>
- <https://www.eda.admin.ch/eda/de/home/aussenpolitik/voelkerrecht/internationale-uebereinkommenezumschutzdermenschrechte/uebereinkommen-schutz-wanderarbeitnehmer-und-familienangehoerigen.html>
- <https://www.iom.int/regional-consultative-process-overseas-employment-and-contractual-labor-countries-origin-asia-colombo-process>
- <https://www.iom.int/regional-conference-migration-rcm-or-puebla-process>
- <https://migration4development.org/en/learn/integrating-migration/national-and-local-governments>
- <https://migration4development.org/en/learn/integrating-migration>
- <https://www.iom.int/migration-sustainable-development-and-2030-agenda>
- <https://migrationnetwork.un.org/>
- <https://www.ohchr.org/en/migration/global-migration-group>
- <https://www.gfmd.org/pfp/ppd>
- https://gfmd.org/files/documents/gfmd_thematic_recollection_2007_to_2017_-_contribution_to_the_gcm.pdf
- <http://www.iom.int/global-compact-migration>
- http://www.gfmd.org/files/documents/new_york_declaration_for_refugees_and_migrants.pdf
- <http://www.gfmdcivilsociety.org/>
- <https://www.gfmd.org/>
- <https://www.iom.int/global-commission-international-migration>
- <https://www.iom.int/berne-initiative>